

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DEVE 8 – DAE-G** Subventions (151 000 euros) et avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

**M<sup>mes</sup> Pénélope KOMITÈS et Antoinette GUHL, rapporteures**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu la délibération 2015 DEVE 4 – DDEEES-G en date des 28, 29 et 30 septembre 2015 autorisant Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental à signer des conventions de subventionnement avec quatre associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espaces verts parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose d'accorder pour l'année 2016 des subventions de fonctionnement aux quatre associations susvisées et de l'autoriser à signer les avenants aux conventions passées avec ces associations ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer les avenants de conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Les subventions suivantes sont attribuées au titre de l'exercice 2016 :

23 500 euros à l'association Interface Formation pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole des écoles de la rue Le Vau et du boulo-drome de la rue de Noisy-le-Sec dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;

24 000 euros à l'association Halage pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole du stade des Poissonniers dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

80 000 euros à l'association Études et Chantiers Île-de-France pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'équipements sportifs dans les 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;

23 500 euros à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'équipements sportifs dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Soit un montant total de 151 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, article 6574, ligne DF 34019 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016, sous réserve du renouvellement par la DIRECCTE des agréments des associations.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**